



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande du 2 décembre 2013 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les Conseillers et Mesdames les Conseillères :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Dannie Mercier |
| 2- | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Caroline Jacques absente au début de la séance ordinaire.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-13-180

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 2 décembre 2013 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Avis de motion
5. Avis de motion
6. Avis de motion
7. Adoption du projet de règlement # 353 amendant le règlement # 314 sur le traitement des membres du conseil municipal
8. Résiliation du contrat du service internet

9. Festival Festi-Saint-Adrien en fête
10. Calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année
11. Formation des élus
12. Représentante de la Corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande
13. Achat de 3 tablettes iPad
14. Taxes à recevoir au 30 novembre 2013
15. Mandat pour Me Odette Gagné, avocate
16. Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
17. Contribution au Transport adapté
18. Période de question (s)
19. Levée de la séance

ADOPTE

NO-13-181

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013, au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 11 novembre 2013, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-13-182

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de novembre 2013, totalisant 46 307.56\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 45 à 48, totalisant 6 430.57\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de novembre 2013.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

Madame Caroline Jacques, conseillère arrive à 20 heures 10.

La conseillère Solanges Thibault et les conseillers Rock Côté et Claude Blais divulguent leurs intérêts et s'abstiennent de participer aux délibérations portant sur l'implantation des éoliennes et de voter.

NO-13-183 AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **Jean-Marie Rodrigue** à l'effet qu'un règlement distinct, modifiant le règlement de zonage, sera adopté lors d'une séance ultérieure en vue de permettre l'usage « Grande éolienne et poste de transformation électrique dans la zone agricole dynamique de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande. Ce règlement distinct est rendu nécessaire puisqu'un nombre suffisant de demandes valides, concernant l'autorisation d'implanter des grandes éoliennes dans la zone agricole dynamique, a été acheminé à la municipalité. Ce règlement distinct est identique à la partie équivalente du second projet du règlement 348. Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones agricoles dynamique et agricole viable et du périmètre d'urbanisation.

NO-13-184 AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par **Dannie Mercier** à l'effet qu'un règlement distinct, modifiant le règlement de zonage, sera adopté lors d'une séance ultérieure en vue de permettre l'usage « Grande éolienne et poste de transformation électrique dans la zone agricole viable de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande. Ce règlement distinct est rendu nécessaire puisqu'un nombre suffisant de demandes valides, concernant l'autorisation d'implanter des grandes éoliennes dans la zone agricole viable, a été acheminé à la municipalité. Ce règlement distinct est identique à la partie équivalente du second projet du règlement 348. Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones agricoles dynamique et agricole viable.

NO-13-185 AVIS DE MOTION

Claude Blais donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il proposera un règlement amendant les règlements # 331 et # 314 sur le traitement des membres du conseil municipal.

De plus, afin de présenter la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Un avis public du projet de règlement sera publié au moins 21 jours avant la séance de l'adoption du règlement.

NO-13-186

**ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 353
AMENDANT LES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 331 ET 314 SUR LE TRAITEMENT
DES ÉLUS**

Considérant que la Loi sur le traitement des élus municipaux permet au conseil de fixer la rémunération des membres du conseil municipal;

Considérant qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné à la séance du 2 décembre 2013;

Considérant que ce projet de règlement concerne l'augmentation de la rémunération et de l'allocation de dépenses des membres du conseil;

Considérant qu'un avis public du projet de règlement sera publié au moins 21 jours avant l'adoption du règlement;

En conséquence, il est proposé par **Dannie Mercier**, appuyé par **Jean-Marie Rodrigue** et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement #353 amendant les règlements # 314 et #331 sur le traitement des membres du conseil.

Madame Jessika Lacombe, mairesse a voté en faveur de cette adoption du projet # 353.

ADOPTE

NO-13-187

RÉSILIATION DU SERVICE INTERNET

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CAROLINE JACQUES

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil résilient le contrat du service internet avec la firme Beauce sans fil en date du 2 décembre 2013. Une lettre ainsi que la copie du contrat ont

été envoyées par télécopieur mentionnant les raisons et la fin de ce service. Maintenant, la municipalité est desservie par Xplornet jusqu'à avis contraire.

ADOPTE

**NO-13-188 FESTIVAL SAINT-ADRIEN
 EN FÊTE**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de prêter au «Festival Saint-Adrien En Fête » (terrain, centre communautaire et autres) ainsi que de vendre de l'alcool pour la tenue de cet évènement qui aura lieu le 1^{er} février 2014 dans la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-13-189 CALENDRIER DES SÉANCES
 ORDINAIRES POUR LA
 PROCHAINE ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Solanges Thibault** appuyé par **Claude Blais** et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 heures :

- ❖ 13 janvier
- ❖ 3 février
- ❖ 3 mars
- ❖ 7 avril
- ❖ 5 mai
- ❖ 2 juin
- ❖ 7 juillet
- ❖ 4 août
- ❖ 2 septembre
- ❖ 6 octobre
- ❖ 3 novembre
- ❖ 1 décembre

Ces séances se tiendront à la salle du conseil de la municipalité, au 152, rue Municipale à St-Adrien-d'Irlande.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTE

NO-13-190 FORMATION DES ÉLUS

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que les nouveaux élus de l'élection du 3 novembre 2013 assistent à la formation organisée par la Fédération québécoise des municipalités pour le cours «Rôles et responsabilités des élus municipaux» ainsi qu'à la formation sur l'éthique obligatoire pour les nouveaux élus. Cette journée de formation aura lieu à la salle du Conseil des maires de la MRC, située à Thetford Mines.

ADOPTE

**NO-13-191 REPRÉSENTANTE DE LA
CORPORATION MUNICIPALE
DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE**

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 2 décembre 2013, sur proposition de **Jean-Marie Rodrigue**, appuyé par **Solanges Thibault** et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Caroline Jacques soit nommée représentante en remplacement de madame Jessika Lacombe de la Corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

ADOPTE

NO-13-192 ACHAT DE 3 TABLETTES iPad

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER
APPUYÉ PAR : CAROLINE JACQUES
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent l'achat de 3 tablettes iPad pour les séances du conseil sans papier au montant de 1 108.95\$ plus taxes. D'autres tablettes seront achetées par la suite pour compléter les autres membres du conseil.

ADOPTE

NO-13-193 **TAXES À RECEVOIR AU**
30 NOVEMBRE 2013

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil ont pris connaissance du montant des taxes à recevoir au 30 novembre 2013 au montant de 42 593.90\$.

ADOPTE

NO-13-194 **MANDAT POUR ME ODETTE GAGNÉ,**
AVOCATE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent Me Odette Gagné, avocate du bureau Gagné, Larouche, Vézina, avocats pour les services de « première ligne » pour l'ensemble des intervenants de notre municipalité.

Les services consistent à fournir des consultations légales et opinions juridiques verbales qui pourraient être requises dans les différentes sphères d'intervention de la municipalité.

Les membres de ce conseil demandent et mandatent la secrétaire-trésorière et directrice générale pour percevoir les arriérages de taxes qui n'auraient pas encore été payées.

Les membres de ce conseil mandatent aussi Me Odette Gagné, avocate, pour qu'elle effectue le recouvrement des montants pour diverses taxes 2014 ainsi que les années précédentes s'il y a lieu et qu'elle entreprenne toutes les procédures nécessaires et requises pour entrer en possession des sommes dues à la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande en cas de refus de payer leurs taxes dans le délai prévu ou à défaut de respecter les arrangements pris avec la directrice générale pour s'acquitter de leur dû.

Au moment venu, la directrice générale fournira les documents nécessaires à Me Odette Gagné, avocate pour lui permettre d'effectuer la perception des sommes dues.

ADOPTE

NO-13-195

**FERMETURE DU BUREAU
MUNICIPAL POUR LES FÊTES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2013 au 5 janvier 2014 inclusivement.

ADOPTE

NO-13-196

**CONTRIBUTION AU
TRANSPORT ADAPTÉ**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la corporation municipale de Saint-Adrien-d'Irlande, participe au Transport adapté de la région de L'Amiante inc et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2014 au montant de 110.00 \$ par usager, soit pour un nombre de 2 usagers pour une contribution totale de 220.00\$.

Que les prévisions budgétaires 2014 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué. Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

ADOPTE

NO-13-197

SUIVI-ÉOLIENNES

Selon l'article 3.3 du règlement «Permis et certificats»

Obligation

Divers permis et certificats sont émis par l'inspecteur des bâtiments et sont obligatoires pour toute personne désireuse d'exécuter des travaux visés par les règlements d'urbanisme.

Les permis et certificats requis doivent obligatoirement être émis avant que les travaux ne débutent.

Aucun permis ou certificat ne peut être émis avant que toutes les formalités prévues n'aient été remplies, (soit compléter le permis) ce qui inclut le paiement des honoraires requis pour l'émission du permis.

Les frais encourus (coût du permis) pour la confection des documents exigés au présent règlement sont imputables au requérant du permis ou certificat.

Alors, selon ce règlement l'inspecteur devait émettre le permis en novembre (date limite) pour installer les 2 tours portant les mâts de vent à 2 endroits dans le rang 10 vu que les autres règlements n'étaient pas encore en vigueur.

3Ci énergie éolienne, le demandeur du permis a payé 500,00\$ pour chaque tour soit 1,000.00\$ selon le prochain règlement à adopter.

Deux avis de motion ont été donnés pour l'adoption des deux prochains règlements distincts pour la tenue prochaine d'un référendum sur l'implantation d'éoliennes dans notre municipalité.

Deux règlements distincts seront adoptés le 13 janvier 2014 à la séance ordinaire du conseil. Ces deux règlements doivent être adoptés pour enclencher le processus du référendum.

Madame Cynthia Boucher, urbaniste de la MRC des Appalaches sera présente à la séance du conseil du 13 janvier 2014 à 20 heures pour répondre à vos questions lors de la période de questions.

NO-13-198 PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-13-199 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 37.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.